CGT Finances Publiques

Aveyron

Les meilleurs survivront !

C'est le best-seller de la rentrée à la direction départementale des finances publiques de l'Aveyron, non ce n'est pas le dernier ouvrage de l'Aubinois, l'excellent Olivier Norek, c'est la nouvelle note départementale sur le remboursement des frais de déplacement. Pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore lu, elle se trouve dans Ulysse 12.

Une phrase a mis le feu aux poudres et mérite à elle seule une mise au point.

La phrase en question : «***Attention appelée*** *: il est précisé que le départ pour les missions et formations à Toulouse et à Montpellier s'effectue le jour même.*»

La CGT a gentiment rappelé à la direction que notre département faisait plus de 8 770 kilomètres carrés, qu'il était situé en zone «montagne», qu'il était éloigné des centres de formation cités (Toulouse et Montpellier), que le réseau ferroviaire existant n'était pas toujours adapté aux horaires de formation. À ce titre le départ la veille s'avère nécessaire dans beaucoup de cas, d'autant plus que le lieu de stage que cela soit à Toulouse ou à Montpellier n'est pas à proximité de la gare. Cette note a pour but de réduire les frais de déplacement qui «exploseraient»… Malgré nos demandes répétées aucun détail sur le montant de l'explosion ne nous sera communiqué. Chacun peut voir que les frais de déplacement sont déjà réduits (EDR, Géomètre…) alors d'où provient cette explosion ?

La direction se veut rassurante et indique *«une gestion bienveillante au cas par cas».* Pour la CGT, cette réponse n'est pas acceptable, nous demandons une application de la règle respectueuse des conditions de travail, qui n'oblige pas les agents à partir à 5h30 un matin glacial sur des routes situées à plus de 800 mètres d'altitude, ou à se creuser la tête pour une solution de garde d'enfant à l'aube. La CGT demande donc une règle pour toutes et tous adaptée aux contraintes d'éloignement et de vie des agents. La formation est un droit.

Soit on nous rembourse, soit on ne bouge plus !!!!

Autre sujet d'inquiétude, très polémique lui aussi : augmenter les jours de carence et/ou ne plus rémunérer les jours d'arrêt maladie indemnisés à hauteur de 100 % du traitement mais à 90 %, comme dans le privé (à la différence près que dans le privé, 70 % des salariés bénéficient d'un maintien de salaire intégral, car leur employeur met au bout, rappelle l'INSEE). Là aussi, la CGT revendique l'abandon de ces mesures répressives et une réflexion globale sur les organisations et les conditions de travail.

Toutes et tous ensemble, nous pouvons gagner.
En grève et en manifestations le 1er octobre, avec l'ensemble du monde du travail !

RENDEZ-VOUS 14H00 DEVANT LA GARE DE RODEZ

(possibilité de restauration et débats dès 11h30)

Site de la section sur INTERNET ou INTRANET : http://www.financespubliques.cgt.fr/12/